

AMENDEMENT

N° 000227 .

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts
Groupe socialiste, républicains et apparentés

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – environnement

Fonctionnement

Chapitre 939 - Action économique

Sous-fonction 93 – Agriculture, pêche, agro-industrie

Programme « Actions agri-environnementales »

Action « Agriculture périurbaine »

Le programme est abondé de 0,2 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

Exposés des motifs :

Le maraîchage, l'arboriculture, l'élevage continuent de diminuer très fortement en Ile-de-France, alors que la demande en produits frais, locaux et de qualité va croissant. En novembre 2013, le rapport CR 111-13 alimentation « du champ à l'assiette » a été adopté par l'assemblée régionale et a acté la nécessité de s'engager pour une stratégie de gouvernance alimentaire. Région la plus peuplée de France, l'Ile-de-France possède une agriculture performante mais paradoxalement importe à plus de 90 % les denrées nécessaires à son alimentation. Dans le cadre du SDRIF, l'accent a été mis sur la nécessité de protéger les terres agricoles et de doter l'institution régionale de réels moyens pour retrouver une agriculture vivrière en Ile-de-France.

C'est pourquoi, le présent amendement vous propose d'abonder l'action agriculture périurbaine pour poursuivre et intensifier le soutien régional en la matière.

Mounir Satouri



Guillaume Balas

